

MULTIRISQUE ASSOCIATIONS



**La solution
pour protéger
votre association
et ses membres :
dirigeants, salariés
et adhérents.**

L'assurance Multirisque associations MAAF protège votre association pour les dommages qu'elle peut causer aux tiers ou ceux qu'elle peut elle-même subir.

1 Vos responsabilités

- Responsabilité civile générale incluant la Responsabilité civile des dirigeants

2 Vos locaux et leur contenu

- Incendie et événements assimilés
- Dommages électriques
- Dégâts des eaux
- Événements climatiques
- Bris des vitres, vitrines et enseignes
- Responsabilité civile du fait des locaux et des aménagements extérieurs
- Choc de véhicules
- Dommages aux aménagements extérieurs
- Vol, tentative de vol et vandalisme
- Bris de matériel et infection informatique

3 Vos tranquillités

Tranquillité mobilité

- Dommages aux biens hors locaux
- Option vol des biens hors locaux

Tranquillité financière

- Individuelle accidents
- Option pertes de revenus

Tranquillité juridique

- Protection juridique association
- Option protection fiscale